



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juin 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 06 15-04- ASSOCIATION - Subvention 2026 à la
MJC de Vaugneray dans le cadre de la convention territoriale globale

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/06/2026	
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 09/06/2026
Pouvoirs :	6	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 18/06/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; FERNI Fatima ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; JULLIEN Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Anne DELISLE BUILLES donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Martine MASPER donne pouvoir à M Michel GRANDGEORGE Mme Isabelle JOLY ROSSATO donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Alexis OGEARD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Cyrielle ARTHUS- BERTRAND donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Céline CASCHERA donne pouvoir à M Safi BOUKACEM		
Absents ou excusés :		

Monsieur Sylvain BARCET est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle les actions de la Maison des Jeunes et de la Culture de VAUGNERAY sur la commune :

- Renforcer le lien social par des actions avec les habitants, et notamment les jeunes, les associations, les collectivités territoriales.
- Organiser, encourager, coordonner des activités communautaires, récréatives, sociales et culturelles, offrant ainsi à la population toute entière, de l'enfance au 3ème âge, la possibilité du développement de leur personnalité et de leur épanouissement. Ces actions s'adressent à tous.
- Favoriser la formation des élus associatifs et des bénévoles.
- Développer la pratique de toutes les solidarités.
- L'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation et à la culture.
- La rencontre avec les autres et l'insertion sociale.
- La réhabilitation du débat public.
- L'expression de la citoyenneté pour participer à la construction d'une société plus solidaire et tolérante.

Dans le cadre de la convention territoriale globale, la MJC assure notamment l'animation du secteur jeunesse et l'animation du cyber espace. Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 55 703 €.

Coût du poste à ½ temps de l'animateur (animation globale) :	24 900
Coût du poste de l'animateur (animateur jeunes) :	37 815
Fonctionnement du Cyber Espace (contrats et entretien) :	550
Bonus territorial CAF	- 7 562
Total	55 703

(pour mémoire la subvention en 2025 était de 54 682 €)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat entre la MJC, la commune de Vaugneray

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

33 suffrages exprimés :

33 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DÉCIDE d'accorder une subvention de 55 703 € à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale.

DIT QUE ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2026

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

23.06.26

et de la publication en mairie le

23.06.26

Le Secrétaire,
Sylvain BARCET

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations

Le Maire,
Daniel MALOSSE

